Décembre 2015
Journal des employés de bureau de l'École Polytechnique de Montréal
Sebep-Presse
S.E.B.E.P.
Syndicat des Employés de Bureau de l'École Polytechnique
S.C.F.P. SECTION LOCALE 1604

# 40e ANNIVERSAIRE

**LES ANNÉES 2000 (suite)**

Au printemps 2001, suite à la promulgation de la loi régissant les Régimes de retraite, le comité de retraite met sur pied un sous-comité de travail dont le mandat est d'analyser la compétitivité du régime de retraite de Polytechnique et d'entamer la négociation des surplus excédentaires.
Ces négociations avec Polytechnique ont mené à une proposition qui améliorait notre régime de retraite ; tous les personnels ainsi que les personnes retraitées ont été invités à participer à des assemblées d'information et à se prononcer lors d'un référendum sur « la proposition d'amélioration du régime ». En contrepartie de la hausse de cotisation, les cotisants pouvaient utiliser les surplus excédentaires pour améliorer leur régime.
Les améliorations les plus importantes apportées à notre régime furent : de nouvelles conditions pour une retraite anticipée, le rachat d'années de service passées, une garantie de 0,5% pour l'indexation des retraites. Toutes les améliorations ont été financées à même le surplus excédentaire! Belle victoire !

Pendant ce temps, le comité exécutif du SEBEP préparait un document de réflexion. C'est le 24 septembre 2001 que le SEBEP a déposé son document à la Direction de Polytechnique.

Comme son titre le dit, ce document était le résultat de la réflexion du comité exécutif de l'époque sur l'état des relations de travail à Polytechnique : le bilan était bien négatif !
Les sujets abordés dans notre document:

Le climat organisationnel déficient ;
Le manque d'information de la part de la Direction ;
Une structure organisationnelle en éternel changement ;
Des relations de travail conflictuelles
Le laxisme du Service des ressources humaines à régler les problèmes;
Le manque de confiance du personnel envers la Direction ;
Le faux discours sur le partenariat entre Polytechnique et ses syndicats et associations ;
Le manque de reconnaissance vis-à-vis le personnel ;
Le manque d'équité interne ;
L'essoufflement de nos membres à cause du manque d'effectifs ;
Le manque de motivation des membres qui désirent cheminer à Polytechnique, mais qui ne se sentent pas appréciés ni encouragés.
En plus d'être appuyés par nos membres, les éléments du document ont été appuyés par les autres syndicats et associations de l'interne. Inutile de vous dire que ça a eu l'effet d'une bombe ! Polytechnique était face à un miroir…
L'employeur a réagi en instaurant une étude sur le climat organisationnel et sur le rôle du SRH, un plan d'action du SRH et de nouvelles stratégies de résolution des problèmes.
Notre syndicat a acquis, par le dépôt de ce document de réflexion, une crédibilité et un respect de nos structures qu'il faut maintenir à tout prix. Les problèmes évoqués à l'époque sont toujours d'actualité et il faut toujours se battre pour faire créer des postes, permettre à nos membres d'accéder à des promotions, prendre notre place lors des réorganisations de secteurs, et la liste est encore longue !
Durant ce temps, le processus d'équité salariale n'a pas vraiment avancé. Nous avons manifesté notre impatience en faisant des moyens de pression dont le dépôt de plaintes à la Commission d'équité salariale et de griefs à l'employeur, en signant une pétition demandant à Polytechnique le même traitement que celui reçu par nos collègues dans les autres universités concernant la réévaluation de certaines fonctions et finalement des manifestations lors de l'activité « Portes ouvertes » et l'activité « Les sciences et les filles ».

Bien sûr, nous avons bien mis quelques descriptions de fonction à jour et réajusté les salaires qui y étaient attachés, mais nous n'avons pu faire le vrai exercice d'appliquer l'équité salariale entre les fonctions hommes/femmes à Polytechnique puisque le chapitre 9 de la loi sur l'Équité salariale a été jugé anticonstitutionnel. Pour nous, c'est comme si aucun travail d'équité n'avait été fait puisque nous considérions que les écarts salariaux entre les hommes et les femmes n'étaient pas totalement réduits. L'équité salariale signifiant un salaire égal pour un travail de valeur égale ou équivalente, nous avons, depuis ce temps, toujours travaillé pour maintenir les acquis et les correctifs apportés aux fonctions et aux échelles salariales et pour, en vertu de la loi, évalué périodiquement le maintien de l'équité salariale à Polytechnique.

Le 17 juillet 2003, nous signerons une nouvelle convention collective négociée avec les 3 autres syndicats SCFP de Polytechnique. Cette convention collective couvrira la période du 17 juillet 2003 au 31 mai 2007.
Nous sommes alors 170 membres au SEBEP.
Nous y faisons quelques gains intéressants dont :
La confirmation dans la convention collective du comité conjoint des relations de travail ;
L'introduction de la notion « d'assignation temporaire » (lorsque l'employeur assigne à une personne salariée des tâches d'une autre fonction), principe qui n'était pas reconnu auparavant ;
Vingt-cinq jours de vacances pour la personne ayant accumulé 20 ans d'ancienneté ;
À compter de 2006, la 26e journée de vacances pour les 20 ans et plus ;
L'abandon du programme de gestion de la performance avec comme compensation financière un montant forfaitaire à tous les employés et une journée de congé durant les années de la convention (soit quatre congés) ;
L'implantation de l'horaire variable à la Bibliothèque;
Le maintien de la lettre d'entente sur les Blitz;
Une lettre d'entente pour poursuivre jusqu'au 31 mai 2004 la discussion des sujets identifiés par les parties et non résolus durant la négociation;
Des dispositions particulières limitant l'exigence de l'anglais sur les postes affichés (mise au monde du Comité conjoint sur les exigences de l'anglais);
Des dispositions encadrant le travail étudiant;
Un assouplissement des dispositions entourant la sécurité d'emploi du personnel occupant un poste subventionné;
La mise en place du contrat entre la personne salariée et Polytechnique lorsque la personne désire financer un congé sans solde;
Des augmentations de salaire conformes à la politique salariale du gouvernement;
C'est pendant la même période que les syndicats de Polytechnique se sont mobilisés pour forcer l'employeur a régler le problème des maladies professionnelles, dont les maladies en « ite » (bursite, tendinites, etc.) et à s'occuper de l'ergonomie des postes de travail. Un rapport préparé par une firme indépendante a été produit et des pistes d'améliorations ont été prises en compte en fonction des meilleures pratiques reconnues en matière de SST dans le milieu universitaire; tous les postes de travail ont été étudiés et plusieurs ont été réaménagés. C'est également à cette période que Polytechnique a embauché une personne conseillère en Santé et sécurité au travail.

## DÎNER DE NOËL

### 9 DÉCEMBRE 2015 12H À 14H

### À LA CAFÉTÉRIA

Afin de remercier ses membres, le SEBEP est heureux de vous inviter à son dîner de Noël qui aura lieu le 9 décembre prochain.

Vous serez libérés de 12h à 14h afin de profiter pleinement de cet échange , et ce, entre collègues.

N'oubliez surtout pas d'apporter votre coupon d'entrée. Seules les personnes munies du coupon pourront participer à l'activité.

## ÉLECTIONS

Lors de notre dernière assemblée générale qui a eu lieu le 2 décembre dernier se sont tenues les élections annuelles.

Nous désirons féliciter les nouvelles candidates qui ont obtenu des postes au sein de l'équipe du SEBEP:

**COMITÉ EXÉCUTIF**

| | |
|---|---|
| Vice-présidente: | Martine LAVOIE |
| Trésorière: | Nathalie ROY |
| Directrice: | Josée RIVEST |

**PERSONNES DÉLÉGUÉES**

| | |
|---|---|
| Déléguée Secteur 1 | Sylvie PRUNEAU |
| Déléguée Secteur 2 | Sandra SCHEMEL |
| Déléguée Secteur 7 | Karine HURTUBISE |
| Déléguée Secteur 9 | Diane MORNEAU |

**COMITÉS**

| | |
|---|---|
| Comité des activités sociales | Solange DU BOIS |
| Comité des assurances | Marie-Paule MORIN |
| Comité d'évaluation des fonctions | Monique SCATOZZI |
| Comité de griefs | Denise GIRARD |
| Comité d'horaire variable | Sylvie RANCOURT |
| Comité d'information | **POSTE À COMBLER** |
| Comité Perfectionnement | Renée BRUNETTE |
| Comité de SST | **POSTE À COMBLER** |
| Comité de retraite | Marie-Paule MORIN |
| Personne vérificatrice | Francine GAGNON |

Nous remercions également le dévouement de celles qui ont renouvelé leur candidature.

## LE CERTIFICAT MÉDICAL ET ABSENCE POUR MALADIE

Le congé des Fêtes arrive à grands pas!

Vous prenez une journée en congé de maladie et vous vous dites : « Pourquoi ne pas m'absenter deux autres journées, car je n'ai pas à remettre de certificat médical si mon absence est de moins de 4 jours ».

ERREUR !! L'employeur se réserve le droit d'exiger un certificat médical, en tout temps, lors d'absences fréquentes (article 32.14).

Un certificat médical doit contenir les informations suivantes : la raison (diagnostic) de l'absence et la durée (si elle est connue). La mention « raison médicale » sera refusée.

Le SEBEP vous suggère donc fortement d'avoir toujours en main un certificat médical et cela, même si la durée du congé est moins de 3 jours.

**SAVIEZ-VOUS** que si vous devez payer le certificat médical à votre médecin, vous pouvez être remboursé sur présentation d'une pièce justificative auprès de Mme Chantal Roy (SRH).

Souvenez-vous que vous n'êtes pas tenue de divulguer la nature de votre maladie ou le diagnostic présent sur le certificat à votre supérieur immédiat (article 32.16). Vous remettez tout simplement le document à Chantal Roy (SRH) et le tout restera confidentiel.

### Le congé des Fête

Comme mentionné dans le communiqué du 27 mars dernier, du service des ressources humaines, et selon les dispositions des conventions collectives de travail présentement en vigueur, les jours suivants sont reconnus comme jours chômés et payés pour l'année 2015-2016:

| | |
|---|---|
| - Veille du jour de Noël | Jeudi, 24 décembre 2015 |
| - Jour de Noël | Vendredi, 25 décembre 2015 |
| - Lendemain du jour de Noël | Lundi, 28 décembre 2015 (remise) |
| - 1er congé mobile | Mardi, 29 décembre 2015 |
| - 2e congé mobile | Mercredi, 30 décembre 2015 |
| - Veille du jour de l'An | Jeudi, 31 décembre 2015 |
| - Jour de l'An | Vendredi, 1er janvier 2016 |
| - Lendemain du jour de l'An | Mercredi, 23 décembre 2015 (remise) |

## 10 décembre
## Journée Mondiale des droits de l'homme

Journée mondiale des droits de l'homme

L'éducation aux droits de l'homme est bien plus qu'un sujet de leçon ou que le thème d'une journée: c'est un processus qui vise à ce que chacun soit équipé pour vivre sa vie dans la sécurité et la dignité. En cette Journée internationale des droits de l'homme, continuons ensemble à faire le nécessaire pour que les générations futures aient une culture des droits de l'homme, et à promouvoir la liberté, la sécurité et la paix dans tous les pays.

*Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU*

En 1950, l'Assemblée générale des nations unies a invité tous les états et toutes les organisations internationales concernées à célébrer le 10 décembre de chaque année la Journée des droits de l'homme [résolution 423 (V)]. Cette journée marque l'anniversaire de l'adoption en 1948, par l'Assemblée, de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**Pierre angulaire du droit international**
Ce texte, qui n'était en 1948 qu'une simple déclaration non contraignante, signée par 58 États membres des Nations Unies constituant l'Assemblée générale des Nations Unies d'alors, est devenu - suite aux atrocités de la Deuxième Guerre mondiale - la pierre angulaire du droit international de la personne humaine.

*http://www.journee-mondiale.com/10/journee-mondiale-des-droits-de-l-homme.htm*

## BLAGUE DE SECRÉTAIRE

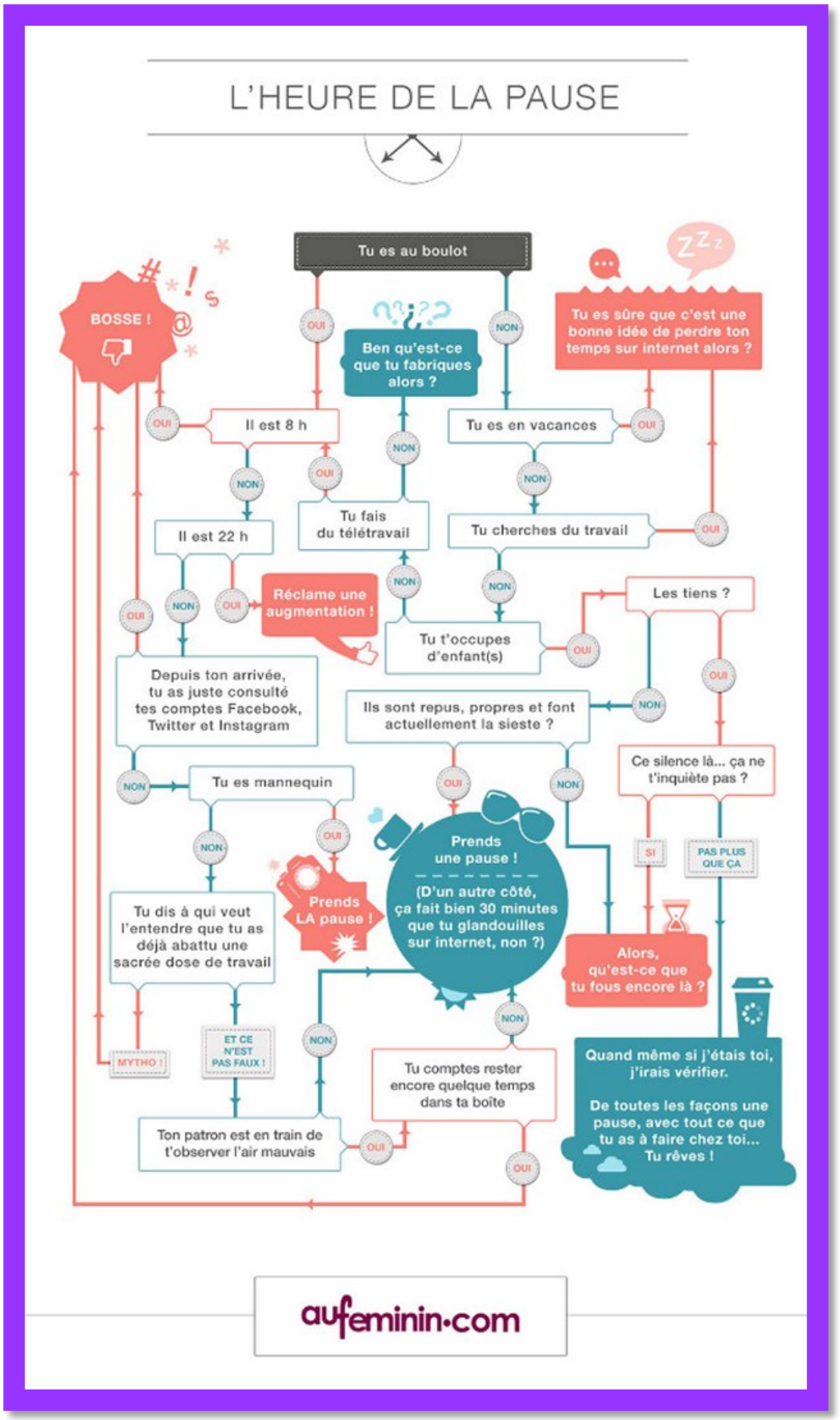


Pour Aufeminin.com, la graphiste Annabelle Straforni a réalisé cette infographie.
De quoi vous aider à choisir le meilleur moment pour … faire une pause!

## ÉDITORIAL

Le Sebep-Presse est un journal d'information et d'expression des membres du Syndicat des Employés de Bureau de l'École Polytechnique, section local 1604 du SCFP; il est transmis mensuellement par courriel.

Syndicat des Employés de bureau de l'École Polytechnique
C.P. 6079, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)  H3C 3A7
Bureau B-310
Téléphone: 514-340-4711, poste 4661
Télécopieur:  514-340-5926
Courriel: sebep@polymtl.ca
Internet:
http://www.employes.polymtl.ca/sebep/

**Politique d'information**

Les textes publiés par le Comité d'information :
-doivent présenter un intérêt syndical minimal;
-ne doivent pas être sexistes, racistes, homophobe ou méprisants;
-ne doivent pas porter atteinte à la vie privée;
-ne doivent pas être nettement antisyndicaux.

La responsabilité de l'éditorial  relève du Comité d'information.  Tout autre texte n'engage que la responsabilité des auteurs (personnes signataires du texte).

Le Comité d'information se réserve le droit de corriger les fautes de français et de trouver un titre, s'il est nécessaire.

Pour être publiés, les textes doivent être signés, reçus dans les délais et se conformer à la politique d'information en vigueur.  Il est suggéré de fournir une copie du texte par courriel.

## LE SEBEP-PRESSE C'EST VOUS!

Vous avez des commentaires, des suggestions ou même un article à nous soumettre?
N'hésitez pas à nous envoyer un courriel à sebep@polymtl.ca

**ONT PARTICIPÉ À CE SEBEP-PRESSE**

Louise **Caron**  Karine **Hurtubise**  Marie-Paule **Morin**  Josée **Rivest**